



# APPEL A LA GREVE ET AUX MANIFESTATIONS POUR LE RETRAIT DU CPE LE : MARDI 28 MARS

Monsieur De Villepin reste sourd !

Depuis deux mois, les étudiants, les lycéens, les salariés exigent le retrait du CPE.

En fin de semaine dernière le Premier ministre se dit "ouvert au dialogue sans a priori".

Il reçoit enfin vendredi après midi les 5 premiers responsables des confédérations, ensemble, comme ils l'ont demandé. Mais le Président de la République déclare une heure avant la réunion qu'il n'y a pas d'alternative à « l'application de la loi sur le CPE ».

L'annonce d'une ouverture par le Premier ministre se révèle totalement factice.

## Attention Arnaque :

Ces derniers temps il est de bon ton dans les milieux gouvernementaux de dire qu'on pourra réduire la durée de la période d'essai par accord de branche. Rappelons que les deux points qui font problème sont une période d'essai de 2 ans et un licenciement possible durant ses 2 ans sans qu'aucune motivation ne soit donnée. Ce sont d'ailleurs ces deux mesures qui font le CPE. Les modifier pour revenir aux dispositions des autres contrats de travail viderait bien sûr le CPE de son sens. Villepin reprend donc cette possibilité de modification par accord de branche comme une grande avancée. C'est une arnaque car il s'agit tout simplement de l'application de droit du travail. En effet un accord de branche peut toujours prévoir des conditions plus favorables aux salariés que ne le prévoit la Loi. Par exemple, un accord de branche peut prévoir un salaire mini supérieur au SMIC. Est-ce une raison pour supprimer le SMIC ?

Il a dit "vouloir rapidement sortir de cette situation de crise" mais c'est pour aussitôt ajouter qu'il "ne peut pas retirer le texte de loi soumis au conseil constitutionnel. Il faut respecter les Institutions et le Parlement."

Certes, il paraît reconnaître qu'il ne pourra pas mettre en place le CPE en l'état. Mais il s'arc-boute dans son refus d'entendre les revendications, au risque d'aggraver les tensions sociales

Il dit "vouloir utiliser les quelques semaines avant la promulgation de la loi pour discuter d'aménagements possibles", ce qu'ont unanimement refusé les 5 confédérations. Elles ont maintenu l'exigence du retrait du CPE en préalable à toutes discussions sur les autres sujets.

La rencontre a duré moins d'une heure. A la sortie, les 5 confédérations ont renouvelé leur **appel à réussir les grèves et manifestations du 28 mars**.

Il est clair que le niveau de mobilisation, l'amplification de la démarche unitaire, l'importance des arrêts de travail seront décisifs pour obtenir le retrait du CPE.

Seul ce retrait peut permettre de sortir de la crise actuelle et d'ouvrir toutes les négociations indispensables pour faire reculer la précarité et permettre l'accès des jeunes à de véritables emplois.

**Le CNE qui est le petit frère du CPE pour les entreprises de moins de 20 salariés a-t-il créé de l'emploi ?**  
Et bien non : 300 000 CNE auraient été signés en six mois mais on ne constate aucune modification du rythme de création d'emplois dans le pays. 30 000 emplois ont été créés sur le premier semestre 2005 et également 30 000 sur le 2° semestre 2005 alors que le CNE a été lancé en août 2005. En fait il a été surtout proposé en alternative à d'autres contrats notamment des CDD et des CDI. Par contre il a facilité les licenciements abusifs, salariés licenciés après avoir réclamés le paiement de leurs heures supplémentaires, ou femmes enceintes licenciées après l'avoir annoncé à leur employeurs, vendeuses de magasin licenciées à la fin des soldes. Les exemples ne manquent pas.

Pour plus d'informations sur la position de la CGT sur le CPE, consultez [l'interview de JC Le Duigou](#) dans le Monde du 21 mars.

**La CGT HP appelle tous les salariés d'HP à cesser le travail mardi pour participer aux manifestations organisées dans toutes les villes. (Paris 14h30 Place d'Italie, Grenoble 10h Gare SNCF).**

Consultez la liste complète des manifestations par ville par ville : <http://docsite.cgt.fr/1143217670.pdf>

Contactez les militants CGT de votre site pour des départs groupés.